

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mercredi 05 avril 2023

Date de la convocation: 29/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Membres en exercice :
9

Présents : 9

Votants: 9

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Emmanuel VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Secrétaire de séance:
Daniel GINIER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: Extinction éclairage public la nuit - DE_2023_30

Madame le Maire rappelle qu'il avait été demandé aux conseillers de réfléchir sur l'éventualité d'une extinction de l'éclairage public la nuit.

Cette démarche semble intéressante pour la préservation de l'environnement.

Il faut bien sûr tenir compte des éléments relatifs à la sécurité, dont Madame le Maire garde le pouvoir de Police.

Des adaptations seront prévues lors des fêtes ou évènements particuliers.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23h à 5 h du matin dès que toutes les horloges astronomiques seront installées.
- **DEMANDE** à Madame le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/04/2023 007-210701470-20230405-DE_2023_30-DE